

Procès-Verbal

Séance du 6 Mai 2025

L' an 2025 et le 6 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OUDART Jean-Marie Maire

Présents : M. OUDART Jean-Marie, Maire, Mmes : COLINET Coralie, COPIT Sabrina, DEPREUX Isabelle, DIAZ Doris, MM : BAUDART Emmanuel, BERNARD Philippe, CARRARA Walter, CHAMPENOIS Hugues, GAUCHER Pierre, HENON Aurélien, LEGER Dominique, VUARNESSON Benoit

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 11

Date de la convocation : 29/04/2025

Date d'affichage : 29/04/2025

A été nommé secrétaire : DEPREUX Isabelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION DU TIERS-LIEU LA LOCOMOTIVE - 21052025
SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT
Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social
- 22052025

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION DU TIERS-LIEU LA LOCOMOTIVE
réf : 21052025

Monsieur Henon, adjoint au maire, rappelle au conseil municipal qu'une procédure adaptée ouverte pour un marché de travaux pour la création du tiers-lieu La Locomotive a été publiée le 31/01/2025.

La date de remise des offres était fixée le 31 mars 2025 à 12h00.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 29 avril 2025 à 9h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre pour chaque lot au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur Henon propose au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 / Gros Oeuvre : Entreprise BANA pour 177 730,57 € HT
- Lot 1b / Briques terre crue : Entreprise BANA pour 17 684,66 € HT
- Lot 2 / Charpente bois - ossature bois : Fosse SA pour 286 646 € HT

- Lot 3 / Couverture étanchéité : Société Nouvelle Duterque-Maupetit pour 74 596,40 € HT
- Lot 4 / Menuiseries extérieures occultations : Lempereur pour 126 064,65 € HT
- Lot 5 / Serrurerie : Métal Immo Concept pour 66 278 € HT
- Lot 6 / Faux Plafonds : Etablissements Vauthier pour 72 334,43 € HT
- Lot 7 / Plâtrerie - cloisons : Etablissements Vauthier pour 7 305,15 € HT
- Lot 8 / Menuiseries intérieures bois : Lempereur pour 81 889,42 € HT
- Lot 9 / Carrelages faïences : pas d'offres : non pourvu.
- Lot 10 / Sols souples : Société Nouvelle des Etablissements Turquin pour 9 970,20 € HT
- Lot 11 / Peintures : pas d'offres : non pourvu.
- Lot 12a / Chauffage : Société Nouvelle Saremico pour 88 152,80 € HT
- Lot 12b / Ventilation : Société Nouvelle Saremico pour 39 935,42 € HT
- Lot 12c / Plomberie : Société Nouvelle Saremico pour 30 809,10 € HT
- Lot 12d / Forage : pas d'offres : non pourvu.
- Lot 13a / Electricité CFO CFA : Barre Bourguignaud pour 69 000,00 € HT
- Lot 13b / Photovoltaïque : lot infructueux. Offres ne correspondent pas aux attentes. Non pourvu.
- Lot 14 / Ascenseur : pas d'offres : non pourvu.
- Lot 15 / Terre-chanvre enduits : pas d'offres : non pourvu.
- Lot 16 / VRD : Eiffage pour 294 998,32 € HT
- Lot 17 / Paysage : Val de Rutz pour 87 008,54 € HT
- Lot 18 / Réemploi : Acacia construction pour 57 110,74 € HT
- Lot 19 / Chantier participatif : Charade pour 74 422,20 € HT

Les lots non pourvus, leur montant estimé ne dépassant pas 100 000 €, seront attribués de gré à gré, en respect de l'article R2122-2 du Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- décide de retenir les propositions et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres,
- approuve les clauses du marché à passer avec l'entreprise retenue pour chaque lot,
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en oeuvre de ce marché,
- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT

Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social

réf : 22052025

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, **notre commune** a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 5 avril 2025, SPL-Xdemat comptait 3 390 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin mars 2024, 117 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 6 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 556 actions soit 51,07 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
- le Département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social,
- le Département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 453 actions soit 26,90 % du capital social détenues par 3 382 actionnaires.

Sur ces 3 453 actions communales et intercommunales, 528 sont aubois, 559 axonaises, 364 ardennaises, 297 marnaises, 445 haut-marnaises, 642 meurthe-et-mosellanes, 129 meusiennes et 489 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	501	14,78 %
Aisne	1 186	9,24 %	557	16,43 %
Ardennes	627	4,88 %	357	10,53 %
Marne	845	6,58 %	289	8,53 %

Haute-Marne	697	5,43 %	431	12,71 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	637	18,79 %
Meuse	626	4,88 %	130	3,83 %
Vosges	835	6,50 %	488	14,40 %
Total	12 838		3 390	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au **Conseil municipal** de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 556 actions soit 51,07 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
- le Département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social
- le Département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 453 actions soit 26,90 % du capital social détenues par 3 382 actionnaires ;

- donner pouvoir au représentant **de la commune** à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

J'invite le Conseil à en délibérer.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire
Jean-Marie OUDART

Secrétaire de séance
DEPREUX Isabelle